

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

### **Etaient présents**

**Mmes** : C. CHARLOT – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE. – J.C. RUHANT - L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

**Excusés** : G. GALLOIS – V. GAUTIER (procuration donnée à Mme V. JACINTO) – A. KEDZIERSKI

*Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire.*

### **I – ACCUEIL ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ENFANTS**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux 3 délégués du conseil des enfants : Noémie CAUCHY, Emma GUFFROY et Gildas DUMONT. Il remercie Mesdames Maggy DESCENDRE et Isabelle CALOONE ainsi que Mesdames Valérie JACINTO et Catherine CHARLOT pour leur implication dans le projet du Conseil des enfants.

Emma GUFFROY remercie elle aussi l'ensemble du Conseil Municipal pour le temps consacré au projet du Conseil des Enfants : « Piétons, automobilistes : soyons copains », l'objectif étant de réaliser plusieurs actions de communication autour de la prévention des risques afin d'inciter tous les conducteurs à la prudence et à la vigilance, notamment aux abords de l'école.

La première suggestion consiste en l'achat d'un panneau pour signaler l'école. Emma présente les 4 panneaux retenus. L'ensemble de l'école ayant déjà voté, elle indique le panneau qui a obtenu l'adhésion de la majorité des élèves ainsi que le prix pour 200 € TTC

Noémie CAUCHY présente la deuxième suggestion qui consiste à fabriquer des panneaux qui seront posés aux entrées du village. Le thème retenu est celui des saisons, les panneaux pouvant être confectionnés sur plusieurs années. Le coût des achats du matériel nécessaire a été chiffré pour cette année scolaire à environ 150 €.

Gildas DUMONT développe la troisième idée qui serait la confection d'une vidéo avec des témoignages, des conseils et un quizz. Cette vidéo pourrait être mise en scène lors du spectacle de fin d'année, mise sur le site de la Commune et insérée dans le bulletin municipal.

Pour répondre à une question de Madame Catherine CHARLOT, les 3 enfants indiquent que l'idée du gilet réfléchissant n'a pas été retenue pour ne pas dépasser le budget alloué.

Monsieur le Maire remercie les 3 délégués pour leurs beaux projets. Il insiste sur l'importance de déterminer précisément les emplacements des panneaux aux entrées du village de façon à prévoir la taille des panneaux à confectionner. Des autorisations seront à demander à la MEL, service de la voirie, pour pouvoir les poser.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ensemble des 3 projets.

Le Conseil Municipal retient également l'idée d'achat de gilets de sécurité et Madame Valérie JACINTO se chargera de faire établir des devis.

Madame Catherine CHARLOT précise qu'en parallèle, les élèves de cycle III vont passer le permis piétons, encadrés par la gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin.

## **II – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2017**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 JANVIER 2017.  
Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **III - DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEAL (FEDERATION D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE) – N° 2017-02-09.01**

*Suite au changement statutaire ayant entraîné une modification des membres de la FEAL, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités adhérentes.*

*Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,*

*Vu les articles L.5711-1 et L.5212-2 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération de la FEAL en date du 23 juin 2016,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la FEAL ;*

*Considérant que pour assurer la représentation de la collectivité au sein de la FEAL il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,*

*Le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention.*

- *DESIGNE* comme représentant titulaire :
  - *M. Didier DUQUESNE*
- *DESIGNE* comme représentant suppléant :
  - *M. Yves-Bernard DE BEURMANN*

### **IV - DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'ETE 2017 – N° 2017-02-09.02**

Monsieur Didier DUQUESNE indique que les centres du mois de Juillet 2017 se dérouleront à Radinghem-en-Weppes et ceux d'Août à Fromelles. En réalité, le centre de Juillet débordera une semaine sur Août de façon à équilibrer les deux périodes en fonction du calendrier scolaire.

Il précise que les coûts varient peu par rapport à 2016. Seule l'embauche d'un deuxième directeur adjoint en Juillet représente au budget prévisionnel une dépense supplémentaire notable par rapport au budget de l'an dernier.

Des séjours courts en camping sont prévus en Juillet et en Août. Pour réduire le coût, les communes vont prêter les véhicules techniques pour le transport du matériel.

En ce qui concerne les adolescents, RCLV va proposer un camp autonome séparé du centre de loisirs mais dans un site peu éloigné toujours dans le souci de réduction des coûts.

*Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de Juillet et Août 2017. Il précise que les **tarifs sont fixés par jour** :*

	<i>De 0 à 500 €</i>	<i>De 501 à 600 €</i>	<i>De 601 à 750 €</i>	<i>De 751 à 915 €</i>	<i>De 916 et plus</i>	<i>Extérieurs</i>
<b>Tarif par jour de centre aéré</b>						
<i>1 enfant</i>	<i>0,79 €</i>	<i>3,61 €</i>	<i>7,90 €</i>	<i>9,90 €</i>	<i>11,42 €</i>	<i>21,30 €</i>
<i>2 enfants</i>	<i>1,59 €</i>	<i>6,84 €</i>	<i>15,24 €</i>	<i>19,10 €</i>	<i>22,03 €</i>	<i>42,63 €</i>
<i>3 enfants</i>	<i>2,40 €</i>	<i>9,34 €</i>	<i>21,37 €</i>	<i>26,90 €</i>	<i>31,17 €</i>	<i>63,94 €</i>
<i>4 enfants</i>	<i>3,20 €</i>	<i>11,04 €</i>	<i>26,32 €</i>	<i>33,36 €</i>	<i>38,73 €</i>	<i>85,27 €</i>
<i>Repas</i>	<i>3,50 €</i>					
<i>Garderie</i>	<i>1,05 €</i>					

*Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs si l'inscription est effectuée lors des séances prévues à cet effet. (hors repas et garderie)*

*Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2017, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :*

- Etre domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)*
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires*
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)*

*Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.*

*Les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés).*

*Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions précisées au moment de l'inscription.*

*Après discussion et délibération les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus. Le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

## ***V - DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU PEDT 2017–2020 – N° 2017-02-09.03***

*Madame Catherine CHARLOT informe le Conseil Municipal que le PEDT (Projet Educatif Territorial) doit être renouvelé pour trois ans à partir de la rentrée de Septembre 2017.*

*Monsieur le Maire donne lecture du document rédigé.*

*Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'Education,  
Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,*

*Considérant que le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D. 521–12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.*

*Considérant la concertation menée au préalable avec les parents d'élèves,*

*Considérant l'avis favorable rendu par le conseil d'école le 3 février 2017,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée :*

- *approuve le projet de PEDT (annexé à cette délibération) rédigé après concertation avec les parents d'élèves et l'équipe éducative, et validé par le conseil d'école,*
- *autorise le Maire à signer le PEDT, les conventions et tous documents afférents à l'organisation des ateliers NAP.*

*Le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

*Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif communal 2017.*

***VI - DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA COMMUNE DE LE MAISNIL POUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – N° 2017-02-09.04***

*Par délibération n° 14C0840 du 19 décembre 2014, le Conseil de la Métropole a adopté le principe de la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (la MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS). Par la convention de coopération annexée à la délibération n° 15C0688 du 19 juin 2015, la MEL a défini les modalités d'adhésion pour les communes.*

*Pour rappel, la mise en place par la MEL d'une application mutualisée vise à apporter une assistance aux communes et ainsi répondre à d'importantes évolutions du contexte réglementaire.*

*S'agissant des DIA, la plate-forme informatique mise en place par l'Etat visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'information de la MEL en charge de la gestion des DIA.*

*Pour les ADS, l'Etat a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL a conçu une offre avec la création d'un service prenant en charge cette mission d'instruction. Pour compléter son offre, la MEL propose également d'acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des ADS permettant à l'ensemble des communes de la métropole d'en bénéficier, qu'elles aient un service instructeur ou non.*

*La MEL s'est engagée dans un processus de dématérialisation des DIA et ADS en intégrant également dans sa démarche les procédures des communes de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.*

*Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes établie, à la fois, sur la base du montant du marché visant à l'acquisition du progiciel et des différents centres de frais que recouvre la mise en place de cette solution pour le compte des communes. Pour proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.*

*Selon la répartition définie par la MEL, la Commune de Le Maisnil appartient à la strate des communes de moins de 3 000 habitants.*

*En outre, la démarche prévoit, en option, un marché à bon de commandes pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Le coût de ces prestations sera intégralement à charge du demandeur.*

*La procédure d'appel d'offres lancée par la MEL a abouti à l'attribution d'un marché pour l'acquisition du progiciel à la société OPERIS pour un montant de 178 240 € TTC, soit un coût nettement inférieur aux estimations initiales témoignant des économies d'échelles très importantes permises par cette démarche de mutualisation.*

*S'agissant de la Commune de Le Maisnil, la participation forfaitaire annuelle exigible s'élève à 150 € TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la durée de la prestation du marché en cours.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5215-27,*

*Délibère et autorise par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention, Monsieur le Maire à :*

- Signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL*
- Signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la délibération*
- Engager le paiement de la participation forfaitaire des communes d'un montant de 150 €*

*Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.*

***VII - DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – n° 2017-02-09.05***

*Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*

*Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,*

*Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 17C0014 du 5 janvier 2017 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.*

*La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.*

*Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain. Il convient donc désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.*

*Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention, de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, Monsieur Michel BORREWATER, représentant élu au Conseil de la Métropole Européenne de Lille.*

## **VIII – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **1° - Commission jeunesse**

#### **Ecole**

Madame Catherine CHARLOT évoque le conseil d'école qui s'est réuni le 3 février. Les discussions ont porté essentiellement sur le PEDT.

Le conseil d'école a soulevé deux dates « délicates » de manifestations prévues : celle de la fête des mères / exposition des ateliers arts qui coïncide cette année avec le pont de l'ascension et celle de la fête de l'école qui se déroulera le 24 juin, jour de gala sportif pour 10 GRS de l'école. Après discussion, le conseil municipal souhaite déplacer la date de la manifestation pour la fête des mères. La date de la fête de l'école semble difficilement modifiable compte tenu des fêtes communales.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN a participé à l'exercice « alerte intrusion » qui s'est déroulé à l'école le 20 janvier 2017, en présence de la gendarmerie, sans poser de problème particulier. Monsieur le Maire remercie Monsieur DE BEURMANN qui a représenté la Commune à la gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin, le 6 février dernier, pour l'inspection annuelle de la Brigade.

### **2° - Commission animation, culture**

#### **Spectacle « Les Belles sorties »**

Madame Catherine HERMANT avec l'aide de Monsieur Jean-Claude RUHANT, finalise le spectacle prévu à l'Espace Boulinguez le vendredi 28 avril prochain. Des élèves de l'école de Radinghem participeront à cette manifestation.

Le secrétariat est chargé de préparer les commandes et autorisations nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation.

#### **Parcours du Cœur**

Monsieur Jean-Claude RUHANT rappelle qu'il se déroulera le dimanche 26 mars en partenariat avec la commune de Radinghem comme les années précédentes ; les horaires et le parcours seront identiques à ceux de 2016.

#### **UDAF :**

Madame HERMANT participe régulièrement aux rencontres organisées pour les actions de soutien auprès des familles : précarité, chômage, accompagnement

#### **CLIC :**

Ce service d'aide aux personnes âgées dépendantes ou non est en restructuration ; cependant la cotisation par habitant devrait diminuer.

#### **Réseau des Médiathèques :**

Madame HERMANT rappelle que, suite au nouveau fonctionnement issu de la fin de la CCWeppes, une convention va être rédigée pour signature par les communes. Elle informe le conseil de la mise au point de café littéraire qui se dérouleront tous les 3 mois aux Merlettes en présence d'un auteur local.

### **3° - Commission Travaux**

#### **Accessibilité des bâtiments communaux**

Les travaux vont démarrer mi-Mars pour être terminés fin Avril.

#### **Incidents sur le réseau électrique**

Suite à une question posée concernant les incidents à répétition constatés ces derniers mois et ayant affecté plusieurs secteurs de la commune, Monsieur Didier DUQUESNE a contacté un responsable Enedis ; les coupures étaient dues à des problèmes d'égavage, qui ont été effectués. S'ils le souhaitent, les riverains peuvent demander auprès de leur fournisseur d'électricité l'examen d'une éventuelle indemnisation.

En ce qui concerne les câbles supposés défectueux rue des Hallots et du Rossignol, il lui a été précisé que les « boîtes » de raccordement concernées ont été remplacées et que depuis cette réparation, la fréquence des accidents est à nouveau normale.

### **4° - Commission Environnement**

Madame Valérie JACINTO détaille le compte-rendu de la visite effectuée le 3 février dernier avec Messieurs Benoît DEBRUYNE, Martial COILLIOT et Yves-Bernard DE BEURMANN qui « ont fait le tour du village ».

La priorité est donnée à l'aménagement des plates-bandes. Des devis seront à demander pour l'achat des arbustes et des fleurs. Monsieur le Maire rappelle le budget fleurissement qui est de 2 200 € pour l'année. Il rappelle également la nécessité d'être attentif au moment du choix des plantations qui seront situées aux carrefours pour que, une fois fleuries, elles laissent une vision suffisante.

La commission environnement souhaite avoir une vision globale des dépenses et propose de demander des devis pour l'ensemble des suggestions proposées : balconnières, arrosage automatique, broyeur, grillages.

La commission va prévoir un calendrier d'égavage sur plusieurs années pour lisser les coûts.

Monsieur le Maire demande à la commission de réfléchir au concours des maisons fleuries et à son fonctionnement qui ne paraît plus adapté.

### **5° - Communication**

Une réunion pour la préparation du bulletin intermédiaire est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> mars à 20h15. Le bulletin sera distribué début Avril, avant les vacances de Printemps.

### **XIX – INFORMATION SUR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

#### **Voirie**

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre est prévue à Radinghem le lundi 13 mars à 19 heures pour l'ensemble des élus et la population des 5 communes nouvellement intégrées à la MEL.

Monsieur le Maire, Mesdames CHARLOT et HERMANT, Messieurs DUQUESNE et DE BEURMANN ont participé à des réunions voiries, habitat, assainissement, 2urbanisme.

Il en ressort que les dossiers doivent être montés avec précision, pour chaque projet, spécialement en ce qui concerne les aménagements voirie et espaces verts. Plusieurs dossiers sont en cours : enfouissement des réseaux, aménagement de la rue de l'église, mise hors gel de la rue Haute Loge avec requalification, sécurisation des RD 141 et 141b. Des aides spécifiques de la MEL peuvent être apportées pour le traitement de ces dossiers et il est nécessaire de solliciter leurs services.

### **Urbanisme**

Après la réunion de la Commission, mi-février, la commune décide, conformément à la délibération de novembre 2016, de solliciter les services de la MEL pour les travaux d'élaboration du PLU de Le MAISNIL ; un courrier leur sera adressé.

### **XX – QUESTIONS DIVERSES**

#### **Permis internet**

Madame Valérie JACINTO informe le Conseil que les élèves de la classe de Madame DESCENDRE ont tous passé leur permis internet avec succès.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quinze minutes.*